

DÉLIBÉRATION n° 2024/071

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Ingrid ROUZAUD, Joël MANO, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Signature de la convention pour mise à disposition

A la suite du départ du Directeur Général des Services le 29 février dernier, il a fallu recruter son remplaçant. Ce recrutement est effectif depuis le 1^{er} mars 2024.

Afin de pouvoir finaliser la mutation de ce nouvel agent au 1^{er} mai, sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe et afin de respecter les délais légaux d'ouverture de poste, il convient de signer une convention de mise à disposition avec le SDIS des Hautes Pyrénées.

Il convient de délibérer afin :

- D'accepter cette proposition et donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention,
- De valider le versement d'un complément de rémunération pour l'exercice des missions de Directeur Général des Services. Le montant de ce complément est de 876,74€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention,

VALIDE

- Le versement d'un complément de rémunération pour l'exercice des missions de Directeur Général des Services. Le montant de ce complément est de 876,74€.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 11 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20240411-2024-071-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024